

Procès verbal

Le lundi 14 septembre 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Claude LÉGER .

Secrétaire de la séance : Corinne JANAITIS

Présents : Claude LÉGER, Jean-Luc GRELOT, Corinne JANAITIS, Jean-Paul LAURENT, Odile TRIMOREAU, Didier DUBOIS, Maryline FRISQUET, Valérie BRICHE, Emmanuel HEQUET, Mikaël AMARO, Aurélie LORDONNOIS, Ludwig CANDOTTI

Représentés : Romain VINCENT représenté par Claude LÉGER, Caroline LEPERS représentée par Corinne JANAITIS

Absents et excusés : Nadège REBILLARD

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 24 juillet 2026;
- Présentation et validation pour mise en ligne de l'appel d'offres de la future mairie;
- Questions diverses.

Mme le Maire demande, avant le début de séance, si un point peut être ajouté à l'ordre du jour, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le procès-verbal du 24 juillet 2026 est approuvé à l'unanimité.

1- DOSSIER SUBVENTION- CHANGEMENT D'ORIENTATION.

Mme le Maire explique que la subvention de 89 000 € pour la réhabilitation de la nouvelle mairie ainsi que la prorogation d'1 an ont été validées en commission du Conseil Départemental le 26 juin 2026.

Malgré la validation, les travaux de réhabilitation de la nouvelle mairie sont exclusivement éligibles au dispositif Village de l'Yonne +, qui prévoit un taux d'aide de 40% , plafonné à 80 000 €.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de substituer la subvention de 89 000 €, comme attribuée initialement pour la salle des fêtes.

Il est nécessaire de reconstituer un dossier de subvention pour instruire la demande relative à la réhabilitation de la mairie.

Suite à cette information, le conseil municipal décide d'acter l'abandon de la demande de subvention pour la salle des fêtes et de constituer un autre dossier pour la nouvelle mairie.

Pour: 14
Contre : 0
Abstention: 0

2- MISE EN LIGNE APPEL D'OFFRES.

Mme le Maire fait un point sur la dernière réunion avec l'architecte, le bureau d'études et l'Apave pour finaliser le dossier pour la mise en ligne de l'appel d'offres de la réhabilitation de la nouvelle mairie.

Mme le Maire donne la parole à M. Grelot, 1er Adjoint, pour faire un point sur les différents lots constituant le marché:

- lot 01- démolition/ gros œuvre;
- lot 02- charpente bois;
- lot 03- menuiseries extérieures;
- lot 04- plâtrerie/ cloisons/ doublages/ plafonds;
- lot 05- menuiseries intérieures;
- lot 06- carrelage/ faïence;
- lot 07- CVC/ plomberie;
- lot 08- CFO/CFA (électricité)
- lot 09- peinture/ sols souples.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet proposé et autorise Mme le Maire à lancer l'appel d'offres et à signer tous documents.

Pour: 14
Contre: 0
Abstention: 0

3- QUESTIONS DIVERSES.

Pas de questions diverses.

Séance levée à 19h40.